

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT
-----N° 2023 - 555 /GNC
du 15 mars 2023Ampliations :

H-C	1
DRHFPNC/SGRH	1
DRHFPNC/SR	1
DIMENC	1
Intéressé	1
JONC	1
Archives	1

ARRETE**portant nomination de M. Hervé Chéramy en qualité de chef du service de l'industrie de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 2013-2495/GNC du 10 septembre 2013 portant organisation de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie ;

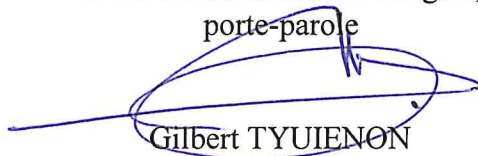
Vu l'avis de vacance de poste n° 22-40933/MPRH du 24 juin 2022 pour le poste de chef du service de l'industrie de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la candidature de M. Hervé Chéramy en date du 18 juillet 2022,

ARRETE**Article 1^{er}** : A compter de sa prise de fonction, M. Hervé Chéramy est nommé en qualité de chef du service de l'industrie de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie.**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le membre du gouvernement
chargé de la fiscalité, du transport
et de la mobilité, de la prévention routière,
de l'aménagement, des infrastructures
publiques, des affaires minières
et du « Fonds Nickel », de la prospective
et de la cohérence de l'action publique
et des relations avec le congrès,

porte-parole



Gilbert TYUIENON

Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie



Louis MAPOU